

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD29

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

I. – À l’alinéa 40, après le mot :

« expressément »,

supprimer les mots :

« , en caractères apparents, » .

II. – Au même alinéa, après le mot :

« reproduisant »,

supprimer les mots :

« en termes apparents ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 48, après le mot :

« reproduit »,

supprimer les mots :

« en caractères apparents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de mentions superflues.